



# PROJET EDUCATIF

Les principes éducatifs définis dans le présent projet s'appliquent à toutes les activités gérées par l'association Loisirs Jeunes en Créonnais (LJC).

## 1- L'accueil des familles sera chaleureux et efficace

*La raison d'être de l'association est d'offrir aux familles des modes d'accueil (accueil périscolaire, écoles multisports, centre de loisirs) pour que leurs enfants entre 3 ans et 17 ans, puissent passer des moments de repos et d'apprentissages par une pratique ludique.*

*Ces familles seront vivement sollicitées pour s'impliquer dans la vie de la structure.*

- Les familles pourront obtenir des renseignements sur le fonctionnement de la structure tous les jours aux heures de bureau, le mercredi sur les temps d'accueil et une fois par semaine lors d'une permanence qui se tiendra après les heures de bureau (de 16h30 à 19h00).

- Notre mission implique l'accueil le plus large et le plus ouvert possible des enfants et des adolescents dans la limite des places disponibles.

- Les familles doivent être accueillies dans la laïcité et la tolérance, et nulle discrimination sociale, religieuse ou ethnique ne saurait être pratiquée.

- Le travail réalisé par les équipes pédagogiques des différentes structures doit se faire en complémentarité de l'école et de la famille.

*Les objectifs éducatifs qui doivent être poursuivis par les équipes d'animation sont les suivants :*

## 2- L'enfant et son épanouissement physique, culturel et psychoaffectif

*Les animateurs sont formés à des techniques d'animation spécifiques. Leur mission essentielle est de faire découvrir aux enfants des activités (sorties, jeux, sports) qu'ils ne pratiquent pas ou peu dans leur quotidien, tout en limitant les activités de consommation.*

- **La sécurité physique, morale et affective** est garantie aux parents qui nous confient leur enfant par la formation, le professionnalisme et la fidélisation des équipes pédagogiques (contrats à durée indéterminée, formation continue, participation au projet associatif). Les enfants et les adolescents sont accueillis par des adultes responsables qui s'interdisent toute brimade physique ou psychologique, ainsi que toute manipulation mentale.

- **Le développement physique** : pour améliorer leur bien-être et répondre à leurs besoins en fonction de leur âge. Une attention particulière doit être portée au rythme de vie et à l'hygiène.

- **L'éveil à la culture** est nécessaire pour le développement de la créativité, de la curiosité intellectuelle, de la perception de l'altérité.

- **L'acquisition de savoirs techniques** sera favorisée dans le respect des caractéristiques de chaque âge. Pour cette raison les enfants seront accueillis dans des groupes différents selon la tranche d'âge dans laquelle ils se situent. Cependant afin d'éviter un fonctionnement trop rigide, des passerelles seront mises en place entre les tranches d'âge.

### **3- L'enfant au sein du groupe**

***Le temps libre est, pour tout être humain, un temps privilégié pour la découverte et l'expérience, dans un cadre ludique. Le centre de loisirs doit permettre aux enfants et aux jeunes de profiter pleinement de ce temps libre dans une ambiance de détente et/ou de vacances.***

- **L'expérience de la vie en collectivité** doit permettre à l'enfant et au jeune de s'enrichir en se confrontant aux autres (adultes compris). Les équipes d'animation doivent tenter de faire découvrir ou de conforter à travers le jeu, les valeurs citoyennes que sont le respect, la tolérance, la reconnaissance de la diversité, la solidarité,

- **La mixité filles/garçons** sera fortement encouragée pour toutes les activités proposées,

- **L'autonomie**, définie comme la capacité d'effectuer ses propres choix dans un cadre maîtrisé, est seule garante de liberté du citoyen. L'autonomie doit être acquise le plus tôt possible et il convient d'adapter l'environnement aux enfants et aux jeunes en fonction des caractéristiques de chaque âge, de les inciter à s'approprier cet environnement, pour qu'ils puissent dès le plus jeune âge effectuer leurs propres choix, être acteurs de leurs loisirs (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité...).

#### 4-L'enfant sur le territoire

*-Faciliter l'accès des citoyens dans la vie sociale locale* dès leur plus jeune âge est une priorité. Il convient de faire découvrir aux enfants les structures qui les concernent, de leur faire s'approprier les particularités de leur espace local (intercommunalité), les richesses de leur milieu de vie (histoire, géographie, patrimoine culturel, vie économique), car le groupe encadré permet la découverte dans des conditions sécurisantes.

*-Les partenariats locaux doivent être encouragés* afin que les acteurs du territoire, institutionnels ou associatifs, soient complémentaires et cohérents dans leur démarche éducative.

*- Permettre à l'enfant de développer son sens critique en prenant sa parole en compte* dans l'élaboration des règles de vie ou dans des situations personnelles. La convention internationale des droits de l'enfant et le droit français reconnaissent de plus en plus cette capacité d'argumentation et de choix de l'enfant.

#### 5- La prévention des risques

L'association inscrit enfin dans ses objectifs éducatifs la prévention des risques par les équipes pédagogiques. Sur des thèmes larges de consommation de produits (tabac, alcool, drogues) et de comportements à risques (suicide, délinquance, sécurité routière), il est impératif de ne pas oublier que les actions menées en amont permettent de diminuer les conséquences traitées en aval. Les projets pédagogiques doivent intégrer ce principe pour élaborer des actions préventives pertinentes.

*Tous ces objectifs éducatifs constituent les valeurs fondamentales défendues par l'association. L'ensemble des salariés doit souscrire à ce projet et faire tout son possible pour mettre en œuvre ces principes dans sa pratique quotidienne.*

#### 6- Les moyens mis en œuvre

Pour le déroulement optimum des accueils selon les objectifs précédemment définis, l'association dispose de moyens par la signature d'une convention d'objectifs avec la Communauté de Communes du Créonnais).

- des locaux administratifs pour les salariés de l'association qui permettent également de recevoir le public dans des bonnes conditions.
- Pour les animations, des locaux conformes à la législation.
- Afin de faciliter au maximum l'accessibilité du centre de loisirs intercommunal, un ramassage est organisé tous les matins et tous les soirs des journées de fonctionnement,
  - Dans cette même optique, l'association s'efforcera de proposer des tarifs modulés en fonction des conditions de ressource des familles,
  - un budget d'activité qui sera élaboré chaque année par l'équipe et soumis au vote du conseil d'administration,

- une équipe de salariés qui est recrutée par le Président et son bureau selon des fiches de postes précises, conformément à la législation en vigueur,
- Des conventions de partenariat seront signées avec la communauté de communes du Créonnais ainsi qu'avec tout organisme (commune, association) avec lequel s'organiseront des activités,
- Des outils d'information adaptés au déroulement de chaque accueil seront élaborés afin de préserver un lien fort avec les familles,
- La concertation et l'information interne à l'association seront assurées et centralisées par la direction puis transmises au Président,
- Un règlement intérieur sera proposé par la direction de l'association et validé par le conseil d'administration. Ce règlement sera diffusé et signé par chaque famille adhérente,
- Le bureau définira sur proposition de la direction les temps de concertation et de préparation des animations,
- Toute proposition d'activité nouvelle sera accompagnée de modalités d'évaluation et de suivi du projet pour une validation par le bureau.

*Ce projet éducatif a fait l'objet d'une validation en Conseil d'Administration  
(10/12/04)*

*La responsabilité de faire vivre ce projet est portée conjointement  
par les bénévoles de l'association, l'équipe de salariés compétente  
et les parents adhérents.*